



est ce que je peut denoncer un contrat auto

Par **tilounath**, le **26/05/2011** à **21:34**

bjr

ma belle mere a fait un avc en 2008. Depuis elle est semi grabataire (marche plus, ne parle plus, aphasie sur le tout le cote droit).

Mon beau pere (78 ans) a fait un credit auto (garage) en 2009 et le representant a fait signe ma belle mere sur le document alors qu'elle ne sait plus ecrire.

Suite au deces de mon beau pere, l'on s'est appercu de cela et qu'il n'y avait pas d'assurance deces.

Ne peut-on pas denoncer le contrat, puisque mon beau pere etait age et qu'ils ont fait signer une personne incapable de lire et ecrire

je tiens a preciser qu'il n'y a plus de voiture suite a un accident de mon beau pere

Par **Domil**, le **26/05/2011** à **22:10**

A quelle date, la tutelle de votre belle-mère a été déclarée ?